

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 8e/14-07
Séance du 23 FEV. 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES PROGRAMME : VIE SCOLAIRE SUBVENTIONS DIVERSES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-8/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006, relative à la politique des collèges et des actions éducatives en 2007,
- VU la délibération n° 2007/I-1/08 du Conseil Général du 15 décembre 2006 fixant le budget primitif du Département pour 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

attribue les subventions suivantes, dans le cadre des crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 28 du budget départemental :

- OCCE 68 (pour la coopération scolaire) : 3 049 €
- Association PAPYRUS (pour le Centre Départemental de Ressources pour la lutte contre l'Analphabétisme et l'Illettrisme) : 9 147 €
- Association J.E.F. (pour le Salon Régional de la Formation et de l'Emploi) : 14 000 €.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet . 0..1..MARS..2007

Publication . 0..2..MARS..2007.....

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
.....voix contre
.....abstentions